

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 23 Novembre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 4234/Succ.

I annexe.

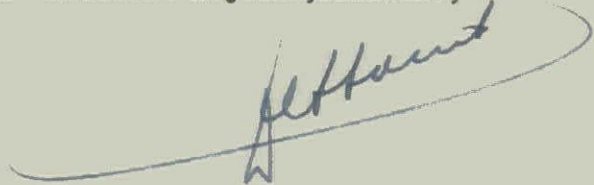
Objet:

Succession CUYPERS.-

Monsieur le Curateur aux Successions,

Me référant à votre lettre du 10 novembre courant, j'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe, le procès-verbal d'affichage de l'avis au public relatif à la vente de biens provenant de la succession Cuypers.

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,



Monsieur le Curateur aux Successions

à

USUMBURA.-

=====

Ruhengeri



10327

*Recu le 29.11.50
N° 877 - Cont. Succ.*

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE.-

=====

L'an mil neuf cent cinquante, le vingtième jour du mois de novembre , Nous DESSAINT, Marcel, Edouard, Antoine, Résident-Adjoint du Ruanda à Kigali, certifions avoir procédé à l'affichage de l'avis au public, annonçant la vente publique et aux enchères de deux parcelles à usage industriel, en territoire de Rubengeri, provenant de la succession de Monsieur Antoine CUYPERS, suivant avis du 7 novembre mil neuf cent cinquante de Monsieur le Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi à Usumbura.-

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Kigali, le 20 novembre 1950

Le Résident-Adjoint, M. DESSAINT,

